

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Étaient Présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, HOUEIX Magali, LE TROUHER Erwan, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, EZANIC Jean-Louis, LE DEVEHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, , MORAUT Philippe, ROBIN Evelyne, DETLOF-CHAPUT Stéphanie

Était Absent : MM. ÉLLIAS Claude (excusé)

### DÉCISIONS

#### CHOIX DES EQUIPEMENTS POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DE BELLEVUE

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal l'offre reçue de l'entreprise ETDE, concernant les mâts et les bornes pour l'éclairage public du lotissement. Il avait été décidé de repousser la décision du choix du matériel au prochain conseil municipal, pour laisser un temps de réflexion. Après étude, le conseil municipal retient les équipements suivants :

	Nombre	Prix Unitaire HT	Montant Total HT
<i>Mâts bois 4m Moshi</i>	20	760 €	15 200 €
<i>Mâts Acier 6m</i>	8	530 €	4 240 €
<i>Bornes bois Moshi</i>	33	695 €	22 935 €
<i>Lanternes IRIDIUM 9</i>	8	465 €	3 720 €
<i>Lanternes AURIS</i>	20	380 €	7 600 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>53 695,00 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition du maire, pour un montant total de **53 695 € HT**, soit **64 219.22 € TTC**.

#### VALIDATION DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT N°4 – ESPACES VERT ET MOBILIER DU LOTISSEMENT DES HAUTS DE BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la validation par le conseil municipal du marché de viabilisation du lotissement municipal « Les Hauts de Bellevue », le lot n°4 n'avait pas été attribué.

Après vérification au plan juridique, ce lot ne peut être déclaré infructueux, au seul motif d'absence de réponses concurrentes. En conséquence, Monsieur le Maire, propose d'attribuer le marché à l'entreprise BROCELIANDE PAYSAGE suivant le détail ci-après :

- **Lot n° 4** – Espaces verts et mobilier: **68 792.32 € HT**, soit **82 275.62 € TTC** et qui se décompose comme suit :
  - Tranche Ferme 56 948.53 €
  - Tranche conditionnelle 1 11 410.22 €
  - Tranche conditionnelle 2 12 461.72 €
  - Tranche conditionnelle 3 1 455.15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de retenir l'entreprise BROCELIANDE PAYSAGE pour réaliser le bornage du lotissement
- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget de l'exercice 2009,
- AUTORISE, Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

### **DESIGNATION DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LE BORNAGE DU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire fait savoir que nous avons reçu les offres de la consultation pour le bornage du lotissement communal « Les Hauts de Bellevue ».

Plusieurs entreprises ont établi des propositions, à savoir :

	<b>LE BRETON Bernard</b>	<b>D2L BETALI</b>	<b>Cabinet Nicolas</b>
<b>Offres</b>	11 768,64 €	11 511,50 €	<b>10 620,48 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de retenir le Cabinet Nicolas pour réaliser le bornage du lotissement
- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget de l'exercice 2009,
- AUTORISE, Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **A- Constitution de la commission de recensement agricole**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement agricole se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril 2011.

Afin de réaliser un recensement exact, il est nécessaire de nommer une commission communale qui sera appelée à constituer et à valider les listes d'exploitation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme au sein de cette commission :

- Sébastien JOUANGUY
- Serge LE TROUHER
- Michel LE PALLEMEC
- Armel PÉCHARD
- Philippe MORAUT
- Claude LE LIBOUX

## **B- Choix des enveloppes illustrées**

Monsieur le Maire fait savoir que nous avons eu une proposition de la Poste, pour créer des enveloppes illustrées par des photographies de GUERN. Delphine DORN a réalisé plusieurs montages pour illustrer ces enveloppes.

Après avoir délibéré le conseil municipal a choisi l'enveloppe au motif rond, avec des photographies de l'église de Quelven et du village de Locrio.

## **C- Avis sur le projet de ligne de trésorerie de 200 000 €**

Monsieur le Maire, annonce qu'il a eu une entrevue avec le trésorier Mr DEMANT, le mercredi 18 novembre, pour évoquer les capacités de financement de la commune pour réaliser le lotissement. Mr DEMANT a décrit la situation financière de la commune. Elle a un niveau d'endettement par habitant élevé, environ 790 €, mais cela est compensé par une trésorerie importante.

En ce qui concerne le lotissement, au lieu de réaliser un emprunt pour couvrir les charges des travaux, Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200000 €. Une consultation devra être lancée auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel, de Dexia et de la société générale.

Après avoir délibéré le conseil municipal,

- DONNE un avis favorable au lancement de la consultation
- AUTORISE le Maire à lancer les procédures et à signer les documents nécessaires

## **D- Validation du devis concernant la pose de lambris à la garderie municipale**

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur LE TOCQUIN, menuisier de PONTIVY, pour la pose de lambris à la garderie municipale, en remplacement de ceux détruits par le mэрule. Le devis s'élève à **1140 € HT**, soit **1363.44 € TTC**

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve le devis de Mr LE TOCQUIN.

## **E- Panneau d'information pour la vente des lots du lotissement**

Monsieur le Maire informe que la société ALEXPUB de Pontivy a proposé les maquettes des panneaux d'information sur le lotissement « Les Hauts de Bellevue ». Les élus ont émis quelques critiques, premièrement ajouter « GUERN » en grand sur les panneaux, et deuxièmement changer le sens de la flèche « ICI BIENTÔT ».

# **INFORMATIONS**

## **BULLETTIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire annonce que la plupart des articles du GUERN Magazine ont été reçus. Il manque encore quelques articles des associations. Le bulletin va être finalisé et arrêté début de semaine prochaine. La date limite pour la remise à l'imprimeur est fixée au 7 décembre. Le magazine sera livré pour le prochain conseil municipal.

## **COLIS DE NOEL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les colis de Noël ont été commandés, ils seront reçus le 15 décembre et distribués par les élus simultanément au GUERN Magazine.

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

Monsieur le Maire rapporte que la réunion pour l'inventaire des zones humides, s'est déroulée ce jeudi 19 novembre. Un plan des zones potentiellement humides a été établi, par le cabinet D2L BETALI, à partir de carte IGN et des photographies aériennes de la commune. Un planning prévisionnel de passage dans les différentes zones a également été réalisé.

Les membres de la commission passeront dans les différents secteurs le :

- le Lundi 30 novembre
- le Mardi 1<sup>er</sup> décembre
- le Lundi 7 décembre
- le Mardi 8 décembre
- le Lundi 14 décembre
- le Mardi 15 décembre

Une réunion publique d'information a été fixée le 26 novembre à 20h à la salle polyvalente, à l'intention de la population, notamment les agriculteurs, propriétaires ou exploitants.

## **PARTICIPATION A LA REMISE DES COMPOSTEURS**

Monsieur le Maire fait savoir que Pontivy Communauté distribue gratuitement des composteurs, aux habitants de son territoire. Pour GUERN la remise se fera le vendredi 27 novembre prochain à la salle polyvalente, de 17 h à 19h30.

Les élus ont été sollicités pour effectuer la remise des composteurs.

## **LES NOUVEAUX PLANS DU CENTRE DE SECOURS ET DE L ATELIER TECHNIQUE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nouveaux plans du centre de secours. En effet, ces derniers ont été modifiés pour répondre aux besoins des pompiers.

Monsieur le Maire présente également les plans du nouvel atelier municipal.

## **RECEPTION DES MASQUES POUR LA GRIPPE A**

Monsieur le Maire annonce que la commune a acheté des masques et des solutions hydroalcooliques pour les besoins communaux. Pour le moment, il a été reçu 400 masques et 15 flacons de solution hydroalcoolique.

La répartition des flacons se fera dans un premier temps, comme suit : 2 pour chaque école, 1 pour la garderie, 1 à la cantine, 1 en mairie.

## **LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE**

Monsieur le Maire informe que le marché pour la réhabilitation du logement de l'ancienne école a été lancé, en partenariat avec le PACTARIM. Ce logement va être adapté pour des

personnes à mobilité réduite. Les appels d'offres sont publiés, avec une date de réponse fixée au 14 décembre 2009.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.**